



Victime de violence aggravée

Par **frank**, le **20/10/2009** à **16:31**

Bonjour,

J'ai été victime de violence aggravée, il y a trois mois, avec 8 jours d'ITT.
J'ai porté plainte contre la personne, qui a été arrêtée au moment
des faits, mais pas mise en garde à vue.

Apparemment, l'affaire est en cour d'enquête depuis 15 jours.
J'aurai voulu connaître les étapes de la procédure, savoir si l'agresseur peut être jugé et ce
que je peux faire en tant que victime.

Merci.